COMMUNIQUÉ DE LA TRENTIEME SESSION DU COMITÉ DE SUIVI DE L'ACCORD (CSA)

BAMAKO, 17 DECEMBRE 2018

Le Comité de Suivi de l'Accord (CSA) a tenu sa trentième session à Bamako, le 17 décembre 2018, en application des dispositions du chapitre 19, en ses articles 57 à 62 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger et de son règlement intérieur.

Cette session a porté sur la mise en œuvre de la feuille de route du 22 mars 2018, la présentation des rapports des sous-comités thématiques, la présentation du rapport du groupe de travail pour la participation des femmes aux mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix, les avancées en matière d'inclusivité, ainsi que des précisions chiffrées concernant les moyens humains et financiers alloués aux autorités intérimaires. Le Gouvernement a informé le Comité, au nom des Parties maliennes, de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route du 22 mars 2018. Ainsi sur le plan politico-institutionnel, il a indiqué que la mise en place des autorités intérimaires se poursuivait et qu'une formation en renforcement des capacités était prévue sur les ressources propres du Gouvernement début janvier, ajoutant qu'un montant d'un milliard sept cents millions de FCFA allait être mis à disposition et réparti entre les différentes autorités intérimaires d'ici à la fin du mois et que le décret de transfert de compétences devrait être adopté prochainement au Conseil des Ministres. Le Gouvernement a également précisé les ressources humaines des autorités intérimaires régionales.

S'agissant de la révision constitutionnelle, il a confirmé que les consultations avec les partis politiques se poursuivaient. Quant au découpage territorial, le Gouvernement a informé le Comité qu'après une synthèse des consultations régionales, une consultation sera organisée avec toutes les parties prenantes, y compris les mouvements signataires.

Concernant les dispositions relatives aux questions de défense et sécurité, le Gouvernement a indiqué au Comité que le processus de Désarmement, Démobilisation et Réintégration (DDR)-Intégration accéléré avait enregistré des progrès notables avec 1,423 combattants enregistrés sur 1600. Il a également informé de la tenue d'un atelier de haut niveau sur la réforme du Secteur de la Sécurité du 12 au 14 décembre qui a permis d'obtenir des avancées notoires sur les questions d'armée reconstituée, de police territoriale et d'unités spéciales.

Eu égard aux dispositions en matière de développement économique, social et culturel, le Gouvernement a effectué un compte-rendu du voyage d'étude entrepris en Chine (24 nov-1er déc.) par les parties maliennes en vue de la création de la zone de développement des régions du Nord. Concernant les inquiétudes exprimées par les Mouvements quant aux dépenses engagées par le FDD avant l'instauration de ses organes de gestion, le Gouvernement a indiqué qu'il effectuerait un point de situation du compte de trésorerie conformément à la recommandation du Sous-comité chargé des questions de développement.

S'agissant des questions liées à la réconciliation, à la justice et aux questions humanitaires, le Gouvernement a rappelé le travail en cours relatif à la cartographie des acteurs humanitaires, de l'intégration des plans de développement des autorités intérimaires et de la centralité de la coordination de tous les acteurs humanitaires et de développement. Il a également mentionné le projet de loi d'Entente nationale au sujet duquel plusieurs organisations des droits de

l'Homme ont émis des observations et des réserves que le Gouvernement entend prendre en compte.

En matière de participation des femmes aux mécanismes de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de paix, la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies qui préside le groupe de travail a fait un point de situation des avancées enregistrées: deux réunions ont eu lieu avec les parties maliennes et la Médiation internationale, lesquelles ont esquissé deux pistes, à savoir : i) l'inclusion formelle au sein des mécanismes de suivi de l'Accord, y compris le CSA et/ou l'intervention régulière des femmes en tant qu'intervenantes externes au sein de ces organes ; ou ii) la création d'un Observatoire indépendant des femmes, telle que recommandée par les femmes leaders lors d'un atelier organisé par la MINUSMA et ONU Femmes sur cette question en juillet dernier. Le Président du Comité a rappelé qu'il appartenait aux mouvements de décider de l'inclusion formelle des femmes au sein de leur délégation au CSA. Malgré certaines réserves, les mouvements signataires ont reconnu l'importance de la question et se sont montrés disposés à examiner les différentes pistes.

Eu égard à l''inclusivité, les parties maliennes ont informé le Comité que les discussions se poursuivaient au sein du cadre de concertation hebdomadaire et qu'une présentation serait faite lors de la prochaine réunion du Comité.

Enfin le mandat de l'Observateur indépendant a été renouvelé à la demande des parties maliennes. Ce dernier a remercié les parties maliennes et la Médiation internationale de leur bonne collaboration et indiqué qu'un calendrier des activités prochaines ainsi qu'un rapport d'activité pour l'année écoulée seraient présentés lors de la prochaine session du Comité. Le Président du Comité a souligné la nécessité de revoir les termes de référence de l'Observateur indépendant et s'est engagé à présenter une proposition pour discussion lors de la prochaine réunion du Comité.

Le Président du Comité a proposé que la session de février soit organisée en région afin de contribuer à l'appropriation de l'Accord de paix.

La prochaine session du CSA se tiendra les 14 et 15 janvier 2019, conformément au calendrier prévisionnel retenu.